



Opération sport seniors Règlement intérieur

Chapitre 1: L'inscription ne sera effective qu'après le dépôt du dossier complet à savoir :

- 1 fiche de renseignement
- 1 certificat médical ou licence sportive en cours
- 1 photo d'identité
- le règlement intérieur signé

Chapitre 2 : L'adhérent s'engage à respecter les valeurs portées par les éducateurs du service des sports à savoir, le respect des autres, des consignes, de la vie en collectivité.

Chapitre 3 : Il s'engage à respecter les horaires des séances et à venir avec une tenue de sport appropriée à la pratique sportive à laquelle il participe.

Concernant l'ensemble des inscriptions, l'accès aux séances pédagogiques et aux stages sera refusé en cas de non présentation du certificat médical.

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus

Date:

Signature précédée de la mention
«lu et approuvé»